

ETUDE DE CAS expertise ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Le contexte

- Une entreprise de 250 salariés
- Secteur industrie pharmaceutique

La situation

Cette entreprise, engagée sur la prévention des risques professionnels, souhaite valider le reclassement d'un salarié ayant des restrictions suite à différents accidents du travail.

Comment s'assurer que l'ensemble des indicateurs d'un reclassement soient en lien avec la nouvelle situation du salarié ? Comment en recueillir une vision objective, par un tiers extérieur ?

Nos actions

Un diagnostic individuel en entreprise est mené auprès de ce salarié, reconnu travailleur handicapé, en vue de prévenir les risques d'inaptitude ou de rechute, et prévoir les évolutions dans le temps du poste et de la personne par rapport à son poste.

Des entretiens sont menés avec le salarié, afin d'aborder ses compétences, aspirations et évolutions possibles dans l'entreprise et ses métiers, tout en prenant en compte ses restrictions à l'emploi (déterminées par la médecine du travail). Une observation sur le lieu de travail complète le dispositif d'analyse.

L'alternance de positions assise-debout, par la conduite de divers engins, correspond à ses besoins et le domaine d'activité exercé le rapproche de son ancien métier, ce qui est satisfaisant pour lui. La bonne prise en considération de ses restrictions par ses collègues est également travaillée.

Les résultats

- Les difficultés éprouvées au sein de l'entreprise par ce salarié se situent au niveau de la coordination au sein de son équipe : une solution est trouvée en lien avec l'employeur suite à l'accompagnement individuel.
- Le diagnostic effectué a permis de libérer la parole au sein de l'équipe au sujet des restrictions médicales de ce salarié mais également d'insister sur la prise en compte des situations de handicap dans cette entreprise. Certains salariés ont été rassurés à sujet des risques professionnels et de leurs conséquences dans l'emploi.

.../...

La connaissance du milieu de l'entreprise, ses circuits RH et le champ de la santé au travail permettent aux consultants du cabinet JLO Conseil d'avoir un regard neutre mais concerné pour analyser les différentes situations rencontrées et proposer aux différents acteurs d'un accompagnement individuel, des solutions constructives.